

Interview de Monsieur Jean-Claude MIGNON
Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
2012-2014
Lycée international François 1^{er}
17 novembre 2021



« J'étais de ceux qui étaient contre les sanctions de l'Union européenne contre la Russie. C'était une erreur fondamentale. Il fallait, il faut travailler avec la Russie »

Amaya Louis-Mandrilly :

Bonjour, merci beaucoup de votre présence. Nous allons vous poser quelques questions, tout d'abord sur votre parcours, ensuite sur l'Europe et enfin sur la France.

Sigolène Ponchon :

Nous allons donc commencer par votre parcours. Pouvez-vous nous faire un bref résumé du fonctionnement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ?

Jean-Claude Mignon :

Alors, mon parcours avant le Conseil de l'Europe ? Mon parcours avant le Conseil de l'Europe : je suis un des rares parlementaires qui n'ait aucun diplôme. J'étais un piètre élève. Je ne devrais pas le dire dans un lycée, puisqu'on est là pour vous inciter à faire des études... Mais j'étais vraiment très mauvais, et je savais ce que je voulais faire, étant tout jeune et je me suis consacré pleinement à ce que j'ai pu faire ensuite. Donc mon parcours, je passe un peu rapidement. J'ai travaillé dans une entreprise où je m'ennuyais et je voulais faire ce que j'ai fait. Donc, je ne suis pas resté dans l'entreprise. Mon gros problème, et je le dis parce qu'il y a un

professeur d'anglais ici, mon plus gros handicap au Conseil de l'Europe et notamment lors de ma présidence, c'était ma très mauvaise pratique de l'anglais. S'il y a un conseil que je peux vous donner, c'est : apprenez l'anglais, apprenez les langues étrangères, car ça a été pour moi un handicap terrible. Alors, je parlais du principe que les deux langues officielles du Conseil de l'Europe, c'est un le français, deux l'anglais. Le premier constat que je fais, c'est que les Anglais ne font aucun effort pour parler français. Donc, il n'y avait aucune raison pour que moi, Français, je fasse des efforts quand je présidais pour parler anglais. C'était pratique parce qu'on avait des interprètes, c'était une traduction simultanée donc tout le monde était content. Mais il est évident que, j'ai postulé ensuite la fonction de secrétaire général du Conseil de l'Europe, et j'ai échoué à cause de ma mauvaise pratique de l'anglais. Et pourtant, je connaissais Sylvie Léger depuis longtemps et elle aurait pu m'apprendre l'anglais. J'ai essayé de prendre des cours en accéléré, mais c'était une véritable catastrophe parce que c'était toujours entre deux rendez-vous. Ça, c'était sur mon parcours.

Ensuite, sur l'organisation du Conseil de l'Europe. Alors, l'organisation du Conseil de l'Europe : vous avez 47 États membres donc vous avez 47 délégations. Vous avez des grosses délégations, donc les plus grosses, il y a six pays. Il y a la France, l'Angleterre. L'Angleterre fait toujours partie du Conseil de l'Europe. Elle a quitté l'Union européenne mais il est évident que la Grande-Bretagne, le Royaume-Uni, fait toujours partie du Conseil de l'Europe. L'Allemagne, l'Italie, la Russie, depuis que la Russie nous a rejoints et la Turquie plus récemment, qui a intégré le club des six grandes nations membres du Conseil de l'Europe. Donc, les six grandes nations ont chacune une délégation composée de 18 parlementaires titulaires et 18 parlementaires suppléants. Et puis, vous avez en fonction de la taille des pays, vous avez des pays avec très peu ou moyennement de parlementaires. Les plus petites délégations, c'est la principauté d'Andorre, c'est le Liechtenstein et puis, vous avez encore un autre qui est minuscule, donc qui, eux, ont deux parlementaires et deux suppléants. Lorsque nous sommes tous à égalité, les partis politiques jouent un rôle au Conseil de l'Europe, mais ce n'est pas la même chose que dans un Parlement national. Ce n'est pas la même chose qu'en France, par exemple. Dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, les groupes politiques ont des responsabilités, des rôles qui sont assez différents d'un État à l'autre. Chez nous, au Conseil de l'Europe, et je dis chez nous parce que je me sens encore membre du Conseil de l'Europe, c'est un peu ma deuxième maison, c'est très différent parce que nous réagissons en fonction des sujets qui sont évoqués et on peut être totalement d'accord entre parlementaires de différents groupes politiques. Je vais vous donner un exemple, lorsque j'ai posé ma candidature pour être élu président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (j'allais dire Président de la République, ce n'est pas encore demain, je ne suis pas candidat), quand j'ai posé ma candidature pour présider l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mes collègues m'ont fait le bonheur, la joie de m'élire à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues, que ce soit les représentants du Parti communiste, que ce soit de la droite, etc. Donc, c'est une grosse satisfaction, c'est peut-être aussi ce qui m'a beaucoup plu et ce qui plaît énormément aux membres de l'Assemblée parlementaire, c'est que la politique politicienne n'a pas sa place au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Lorsqu'on traite de sujets fondamentaux qui touchent au respect de la personne, aux droits de l'homme, au respect de l'État de droit, à tous les sujets que j'ai rapidement évoqués tout à l'heure, je crois que la politique politicienne n'a pas sa place. Je suis plus parlementaire depuis 2017, je ne me suis pas représenté, je continue à avoir des relations très amicales avec d'anciens collègues, quelle que soit leur étiquette politique, je

n'aime pas le mot étiquette, mais leurs courants politiques ou le parti politique dans lequel ils siégeaient en France.

Comment on fonctionne ? Vous avez quatre sessions par an. Nous avons le calendrier de l'année, par exemple le calendrier de l'année 2022, les parlementaires l'ont depuis le début de l'année 2021. Ce qui veut dire que le parlementaire qui ne va pas siéger au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'a aucune excuse parce qu'il a le calendrier. Donc, il doit adapter son propre agenda sur celui du Conseil de l'Europe. Pourquoi je dis ça ? Parce que lorsque nous siégeons à Strasbourg, nous représentons notre Parlement. Moi, je représentais l'Assemblée nationale. Ma responsabilité, c'était d'être présent à Strasbourg pour participer aux sessions plénières, pour participer aux réunions de commissions qui ne se réunissent pas toujours à Strasbourg, mais quelquefois à Paris, puisqu'on a des bureaux avenue Kléber ou dans d'autres capitales européennes où nous devons également aller. Alors quatre sessions par an, des réunions de commissions tout au long de l'année, un ordre du jour qui est arrêté par le bureau de l'Assemblée parlementaire, avec des invités spéciaux, avec des experts qui viennent et qui traitent d'un certain nombre de sujets. Ensuite, il y a un vote sur chacun des débats. Les parlementaires votent une résolution et souvent une recommandation. La différence entre ces deux textes, c'est que la résolution est soumise aux seuls parlements nationaux, à ces parlements nationaux de reprendre les résolutions pour faire en sorte qu'elles soient soumises ensuite au vote, à l'examen de leur Parlement. Et la recommandation est soumise au comité des ministres du Conseil de l'Europe. C'est-à-dire que là, on s'adresse directement aux gouvernements. Les gouvernements suivent ou ne suivent pas. Quand ils suivent, c'est parfait. Quand ils ne suivent pas, c'est aux parlementaires de revenir à la charge et dans leurs parlements respectifs, de faire en sorte de rappeler à l'ordre les ministres concernés pour leur dire qu'il y a une résolution qui a été votée, une recommandation qui a été votée et qu'on attend la position de la France. Tout à l'heure, je vous ai parlé d'un sujet qui me touche énormément, c'est la Convention d'Istanbul. La Convention d'Istanbul, c'est une convention qui a été élaborée, qui a été acceptée, qui a été ratifiée par un grand nombre d'États pour lutter contre les violences domestiques dont sont victimes les femmes. Vous avez des pays qui n'ont toujours pas ratifié la convention d'Istanbul et je vais vous surprendre, mais la France est un des pays qui a tardé le plus à ratifier cette Convention d'Istanbul. Vous verrez, dans les documents que je vous ai apportés, vous avez un petit document qui traite de ce sujet. Pourquoi la convention d'Istanbul ? Parce qu'elle a été préparée, elle a été discutée à Istanbul. Ça aurait pu être la convention de Stockholm ou de Pétaouchnock, peu importe. Elle a été faite à Istanbul. Donc ce sont des sujets, si vous voulez, qui, normalement, devraient être ratifiés par le plus grand nombre, mais pour des raisons qui sont propres à ces pays, ils ne sont pas toujours ratifiés en temps voulu et c'est bien dommage.

Voilà comment nous fonctionnons. Chaque groupe politique dispose d'un orateur quand on examine un texte. Chaque groupe politique, chaque pays, en principe, si les parlementaires sont disciplinés, peut intervenir. Par exemple, je sais qu'il n'y avait pas une session sans que j'intervienne au moins trois ou quatre fois dans la session, sur des sujets très divers, en posant des questions. Ensuite, il y a vote.

Amaya :

Vous avez été maire de Dammarie-les-Lys pendant 31 ans et député pendant 29 ans. Que vous a apporté l'exercice de ces fonctions ? Était-ce ce à quoi vous vous attendiez à votre élection de maire puis de député ?

Jean-Claude Mignon :

D'abord ce sont des sujets très complémentaires. J'étais très opposé au fait qu'on puisse interdire de cumuler ces deux fonctions. Encore une fois, on a un peu tout confondu. Les journalistes, volontairement très certainement, ont raconté un peu tout et n'importe quoi. On en revient toujours à un problème (?). Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en tant que député et maire de Dammarie-les-Lys, mon indemnité était plafonnée, c'est-à-dire que je ne touchais pas plus d'argent. En tant que président du Conseil parlementaire de l'Europe, je ne touchais absolument rien. J'assumais cette responsabilité en tant que député français. Je touchais une indemnité de député, avec un complément qui était prélevé sur l'enveloppe à laquelle j'avais le droit en mairie, j'étais plafonné.

Quelle est la fonction qui était la plus importante ? Il est bien évident que le mandat de maire est absolument extraordinaire. Moi j'avais grand plaisir à venir siéger systématiquement dans le Conseil d'administration du lycée Joliot-Curie ou du collège Politzer ou du collège Robert Doisneau. Je siégeais aussi dans les conseils d'écoles de la ville, parce que c'est un moment privilégié parce que l'éducation a toujours été une priorité pour moi (peut-être parce que j'en ai manqué), comme l'enseignement musical etc.

L'autre avantage aussi de la fonction de maire, c'est qu'on est au quotidien, je dis bien au quotidien, en relation avec nos concitoyens. Ça c'est fabuleux. Et encore aujourd'hui, je ne suis plus maire, mais je peux vous assurer qu'à chaque fois que je vais à Dammarie-les-Lys (et j'y vais souvent), le simple fait de voir les gens qui viennent à moi, qui me disent bonjour, qui parlent etc. Encore ce matin, en allant chercher peu importe quoi, je suis tombé sur quelqu'un... ça c'est fantastique.

La fonction de député, c'est encore autre chose. Je dois dire que ma fonction quand j'étais débuté, je prenais beaucoup plus de plaisir à siéger au conseil de l'Europe qu'à l'Assemblée nationale, pour des raisons que j'ai évoquées toute à l'heure : parce qu'il n'y avait pas assez d'esprit partisan, parce qu'on traitait tous les sujets, parce que les sujets étaient amenés d'une manière différente... Peut-être aussi que si je m'étais davantage consacré aux travaux de l'Assemblée nationale, je dirais l'inverse aujourd'hui, mais c'est un choix que j'ai fait. Un choix que j'ai fait très rapidement, j'ai été député en 1988 et j'ai intégré le conseil de l'Europe en 1993. Mon travail de membre du conseil de l'Europe a pris le dessus par rapport au simple mandat de simple député de l'Assemblée nationale. C'est vrai que, député national, on traite des problèmes nationaux, même si je faisais partie de la commission des affaires européennes et étrangères, ce n'est pas la même chose que lorsqu'on est directement à Strasbourg au Conseil de l'Europe.

Si je devais dire un ordre de préférence, je pense que le cœur parle, c'est le mandat de maire, et puis ensuite, bien évidemment, le travail que je faisais au conseil de l'Europe. Mais revenir dans sa mairie, ça c'est fantastique.

Sigolène :

Vous avez été président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 2012 à 2014. Quel a été votre parcours pour accéder à cette prestigieuse fonction ? Et surtout, qu'avez-vous eu à cœur de promouvoir dans cette institution ?

Jean-Claude Mignon :

Alors, comment je suis devenu président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ? En étant systématiquement présent de 1993 à 2012, en tant que président de commissions, en éditant des rapports difficiles (notamment un rapport que j'avais fait sur les relations avec la Chine), en côtoyant régulièrement mes collègues, en intervenant dans les commissions et finalement en m'imposant, en m'imposant par mon travail et peut-être aussi qu'il y a un degré sympathique qui jouait vis-à-vis de moi.

Alors, quelles ont été mes priorités ? Vous verrez, j'ai laissé des petits documents ici qui expliquent un petit peu comment on fonctionne et quelles sont les priorités. Moi ma priorité, c'était d'essayer de m'intéresser à ce qu'on appelle les conflits gelés. Les conflits gelés, ce sont des conflits dont on parle peu. Donc, pour moi, les conflits gelés, c'est quelque chose d'absolument incroyable, encore aujourd'hui à l'époque où l'on vit. On parlait tout à l'heure avec un monsieur du problème de Chypre. Comment peut-on concevoir, comprendre, accepter qu'en 2021 et bientôt en 2022, il y ait l'île de Chypre, qui fait partie de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et qu'il y a sur la partie occupée de l'île, les Turcs qui occupent la moitié de l'île ? C'est quelque chose qui est inconcevable, qui est inimaginable, d'autant plus que Chypre a présidé l'Union européenne, d'autant plus que Chypre a présidé le comité des ministres du Conseil de l'Europe et qu'en présidant le comité des ministres du Conseil de l'Europe (l'Union européenne, les Turcs n'en font pas partie et n'en feront jamais partie), mais le comité des ministres, vous avez donc Chypre et la Turquie : les deux parties belligérantes qui font partie de la même organisation. C'est quelque chose qui, pour moi, était absolument incroyable, inadmissible, inexcusable. Donc les démarches ont été faites pour mettre dans l'obligation les Turcs de régler ce problème avec Chypre. Mais vous savez, quand vous êtes seul à vous battre contre des moulins à vent, c'est un peu compliqué.

J'ai parlé rapidement tout à l'heure de la Moldavie. Encore un conflit gelé en Transnistrie qui est occupée par la Russie. La Moldavie, la Russie, qui sont deux États membres du Conseil de l'Europe et qui sont en conflit aujourd'hui : les Russes, qui refusent d'abandonner cette Transnistrie sous prétexte qu'il y a des dépôts de munitions qui datent de la dernière guerre mondiale et qui ne peuvent pas se retirer de la Transnistrie. Au contraire, j'avais d'excellentes relations avec les Russes et quand je parlais avec les Russes, je leur disais les choses comme je viens de vous le dire. Je pensais avoir quasiment réglé le problème de la Transnistrie. Mais vous l'avez dit, j'ai été président de 2012 et 2014. Le jour où vous n'êtes plus président, vous quittez votre bureau, c'est terminé, c'est fini. C'est-à-dire que le travail que vous avez fait en amont, s'il n'est pas repris par votre successeur ou vos successeurs, il ne sert à rien du tout. Je pensais avoir trouvé la solution pour la Transnistrie grâce aux bonnes relations que j'entretenais avec la Russie, avec les Moldaves, avec la Roumanie (parce que la Roumanie également a son mot à dire) et nous n'étions pas loin de trouver une solution. Malheureusement, ça ne s'est pas fait.

Les autres conflits gelés, ce sont ceux de la Géorgie. Il y a deux parties de la Géorgie, qui sont occupées par la Russie. On a eu un président géorgien, que j'ai reçu également au Conseil de l'Europe. C'est un type charmant, mais qui avait déclaré la guerre à la Russie. Quelle idée farfelue il a eu un soir de déclarer la guerre à la Russie ! C'était perdu d'avance, il est bien évident que la Russie, quand on les chatouille un peu trop, ils interviennent. Donc ils ont occupé l'Abkhazie, ils occupent toujours l'Abkhazie et ils occupent toujours l'Ossétie du Sud. Je suis allé dans ces deux « États », c'est un sujet qu'on n'arrivera pas à régler comme ça.

Les autres conflits gelés, c'est la Crimée en Ukraine. Les Russes revendiquent la Crimée. C'est toute la partie nord de l'Ukraine qui est revendiquée par une population qui se réclame également de la Russie. Ce sont des conflits gelés. Il y en a d'autres aussi, mais ce sont des conflits que l'Union européenne n'arrivera jamais à véritablement régler si elle ne s'appuie pas sur le Conseil de l'Europe. Ça, c'étaient mes priorités.

Mon autre priorité, c'était de faire en sorte qu'il y ait une meilleure entente, une meilleure synchronisation entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. L'Union européenne a un Parlement européen avec des parlementaires qui sont élus au suffrage universel et à la proportionnelle, et qui ont une totale méconnaissance du fonctionnement des autres organisations qui existent sur le continent européen, notamment le Conseil de l'Europe. Ma volonté était de faire en sorte que l'Union européenne prenne vraiment en considération ce que fait le Conseil de l'Europe, notamment dans le cadre de sa politique de voisinage et d'élargissement.

Je m'explique, l'Union européenne a décidé il y a quelques années de s'élargir, d'agrandir son périmètre. Il a des nouveaux pays qui sont devenus membres de l'Union européenne. Et on se rend compte aujourd'hui, après coup, que ces pays n'étaient pas véritablement prêts à intégrer une Union européenne dont la principale mission, c'est une union économique. On se rend compte qu'il y a des pays qui restent à la traîne et à partir du moment où ils restent à la traîne, c'est devenu un handicap pour l'Union européenne ; alors que nous, ces pays qui ont intégré l'Union européenne, depuis les années 1990 ils ont intégré volontairement le Conseil de l'Europe. Nous faisons régulièrement, je dirais même au quotidien, nous mettons en place une politique de suivi vis à vis de ces pays. C'est-à-dire que ces pays, lorsqu'ils nous ont rejoints, ils ont signé pour nous rejoindre, ils ont demandé à nous rejoindre. On les a acceptés. Ils ont signé, c'est-à-dire qu'il s'engageait à respecter les critères du Conseil de l'Europe, notamment tout ce qui concerne le fonctionnement de ce qu'on appelle un État de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme, etc. Et sur un plan économique aussi, c'est important de voir que ces pays ont du mal au niveau du fonctionnement de la justice. Au fonctionnement de la justice, nous sommes bien placés pour savoir quels sont ceux qui ont accepté d'avoir une véritable justice indépendante, ce qui n'est pas le cas partout. Donc, nous aurions aimé que l'Union européenne, on aurait trouvé normal que l'Union européenne, qui est une organisation européenne, consulte l'autre organisation européenne pour nous demander notre avis sur tel ou tel pays avant d'agrandir le périmètre aussi rapidement. L'objectif c'était d'éviter de créer des doublons. L'Union européenne dispose d'un budget phénoménal et le Conseil de l'Europe dispose d'un budget qui est quasiment nul, c'est à dire que le budget du Conseil de l'Europe n'augmente pas depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, alors que nous avons augmenté le nombre de pays, que nous exerçons des responsabilités, des soucis à faire fonctionner et qu'on n'a pas d'augmentation du budget du Conseil de l'Europe. Les parlementaires qui siègent au Conseil de l'Europe ne sont pas payés pour siéger au Conseil de l'Europe, ils représentent les parlements des États membres.

Donc, nous aurions aimé, nous aussi, que l'Union européenne, avec l'argent des contribuables, évite de créer des doublons. Je pense par exemple au Commissaire européen des droits de l'homme, qui est une fonction qui dépend du Conseil de l'Europe depuis des années, et l'Union européenne a créé une fonction équivalente alors qu'il suffisait d'utiliser celui du Conseil de l'Europe puisque les 27 États sont membres du Conseil de l'Europe. Donc, le Commissaire

européen des droits de l'homme du Conseil de l'Europe est habilité aussi à travailler pour le compte de l'Union européenne. On a encore plein de sujets comme ça qui font doublon.

Ça, c'étaient mes priorités. L'autre priorité, c'était de conforter le rôle de la France comme pays hôte du Conseil de l'Europe et des organisations européennes. Parce qu'aujourd'hui, c'est une situation qui est excessivement fragile. Les institutions européennes, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme, la pharmacopée, etc. tous ces organes, ces organismes, sont à Strasbourg.

Donc c'était de conforter le rôle de la France comme pays hôte. C'était très compliqué. Je pense à quelque chose de tout bête. C'est la desserte de l'aéroport de Strasbourg. On a un aéroport international à Strasbourg. Le seul problème, c'est qu'il n'y a pas d'avions. Donc oui, ça semble assez paradoxal, mais il y a plus de ligne directe entre Paris et Strasbourg. Air France s'est retiré de Strasbourg, capitale européenne. Donc, ça veut dire que toutes les commodités et les occasions pour les pays anglo-saxons, pour les pays scandinaves, pour quitter Strasbourg sont toujours de bonnes revendications. Le rêve des pays anglo-saxons et des pays scandinaves, c'est que les institutions européennes quittent Strasbourg pour aller s'installer à Bruxelles. Parce que c'est beaucoup plus facile pour eux, parce que c'est bien desservi, parce qu'il y a un aéroport, parce qu'il y a le TGV, il y a le Thalys, il y a l'Eurostar, etc. Et nous, à Strasbourg, on a le TGV mais quand vous faites l'expérience, pour quelqu'un qui arrive par avion à Roissy-Charles-de-Gaulle et qui veut ensuite aller à Paris pour prendre un TGV pour Strasbourg, c'est vraiment épuisant. Donc, c'est vrai qu'on décourage pas mal de gens. C'était quelques-unes de mes priorités.

Et puis, l'autre grande priorité, c'était d'améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe, la communication du Conseil de l'Europe. C'est un sujet éternel. Pourquoi ? Parce que l'on dispose de peu de moyens. Ce qui est très curieux quand même, c'est que dans certains pays, le Conseil de l'Europe est beaucoup plus connu qu'on peut l'imaginer.

Je me souviens à la chute du mur de Berlin et au moment de la transformation de ces anciennes républiques, il n'était pas rare que j'aie à la rencontre des nouvelles démocraties d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et c'est vrai qu'ils avaient une vision du Conseil de l'Europe que les Français n'ont jamais eue.

Amaya :

Le public ici présent prépare des études de sciences politiques, que nous conseilleriez-vous pour accéder à des fonctions semblables aux vôtres ?

Jean-Claude Mignon :

D'abord, c'est une excellente chose, j'ai d'excellents rapports avec Sciences Po Strasbourg qui continue à me solliciter. Aussi, je peux vraiment vous féliciter de pouvoir faire Sciences Po. C'est certainement ce que j'aurais aimé faire si j'avais poursuivi mes études. Et pour faire ce que je fais, ça n'est pas difficile, il faut vous présenter à une élection. Se présenter à une élection, c'est facile, mais il faut la gagner, ça c'est plus compliqué. Et puis, il faut ensuite être réélu, la première fois, on est content et la deuxième fois, ça tient du miracle, et quand on est réélu plusieurs fois, on se demande comment on a réussi à tenir aussi longtemps. Mais c'est passionnant. Moi, je ne peux que vous encourager à vous engager dans la vie publique. Je n'ose pas à dire la vie politique, parce que le monde politique (je ne devrais pas dire ça à des élèves

envisageant Sciences-Po), mais on peut s'engager dans la vie publique vraiment par conviction et faire un parcours qui soit qui soit passionnant.

Si dans cette salle, il y a le futur maire, le futur député ou pourquoi pas, une ou un futur président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je vous donnerai mes coordonnées invitez-moi s'il vous plaît, parce que ce sera vraiment une grande satisfaction que de passer un moment avec quelqu'un ici. Sylvie a parlé de l'assemblée des jeunes du Conseil de l'Europe. C'est un moment, un grand moment. J'espère que parmi les jeunes, (il y en avait beaucoup : 296 jeunes), mais je suis intimement convaincu que parmi ces 296 jeunes, il y en a certainement qui, aujourd'hui, sont parlementaires dans leurs pays respectifs. Si vous avez la possibilité de faire ce choix, c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire que d'être au service de ses concitoyens, de les écouter, de prendre en considération leurs problèmes, de les respecter et les respecter, donc de les écouter, parce qu'on peut discuter avec quelqu'un sans entendre ce qui va dire. Il faut écouter ce que disent les personnes. Il faut bien aussi vous dire une chose, c'est ce que je faisais lorsque j'étais maire de Dammarie, quand j'étais dans la rue, quand on m'interpellait et quand on continue à m'interpeller dans la rue, le problème que la personne vous expose et au moment où elle vous l'expose, le problème est le plus important du monde pour elle. Je reçois des messages encore sur les réseaux sociaux, des gens qui, on le sent, ont envie de communiquer. Ils ont envie qu'on prenne en considération leur problème.

Si vous pouvez faire ce choix, je ne peux que vous encourager à faire beaucoup de sacrifices sur la vie privée. C'est évident que maintenant que je suis plus en exercice, je découvre la vie familiale, parce que le moins qu'on puisse dire, c'est que j'étais plus souvent à l'extérieur que chez moi, mais franchement, c'est le plus beau métier du monde que de pouvoir consacrer son existence au service de ses concitoyens, au service de son pays, au service d'une cause. Ma cause, c'est l'Europe, l'Europe, il ne faut pas cracher dessus comme j'entends certaines personnes aujourd'hui dire l'Europe ceci, l'Europe cela. Dès qu'il y a un problème, c'est le problème de l'Europe. Non, ce n'est pas le problème de l'Europe, c'est le problème de celles et ceux qui ont laissé faire en sorte que l'Europe devienne un peu une machine infernale. Dans certains cas, comme le film de Charlie Chaplin, *Les temps modernes*, c'est ça, c'est cette machine infernale qu'on laisse se monter.

J'ai été un peu long sur ce sujet, mais franchement, n'oubliez pas, c'est un engagement. Demain, s'il y en a parmi vous un qui est député, une qui est députée, qui va à Strasbourg, appelez-moi !

Sigolène :

Nous allons maintenant passer à une seconde partie sur l'Europe. On parle beaucoup en ce moment de primauté du droit de l'État ou de l'Europe. Quel regard portez-vous sur les tensions entre Bruxelles, la Pologne et la Hongrie ? Et pensez-vous que l'Europe ait la légitimité de dicter à ses membres sa vision du monde et de la société ?

Jean-Claude Mignon :

Ça, c'est un sacré sujet. On n'en serait pas là aujourd'hui avec à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne si chacune et chacun avait pris ses responsabilités à l'époque. Je m'explique. Le continent européen, tous les pays qui sont sur le continent européen (...), pour moi, la Russie est en Europe, je suis intimement convaincu que la Russie a un grand rôle à jouer dans la construction européenne et que nous avons tort de banaliser et de rejeter et souvent de vexer la Russie. J'étais de ceux, et on retrouve encore mon intervention sur le réseau à l'Assemblée

nationale, qui étaient contre les sanctions de l'Union européenne contre la Russie. Pour moi, c'était une erreur fondamentale. Il fallait travailler avec la Russie. Il fallait, il faut travailler avec la Russie. Si vous voulez, le seul pays du continent européen qui n'est pas membre du Conseil de l'Europe, c'est la Biélorussie. Pourquoi ils ne sont pas membres du Conseil de l'Europe ? Ils avaient le statut d'invité spécial parce qu'avant d'être membre du Conseil de l'Europe, on est invité spécial. Et là aussi, on a des engagements qu'on doit respecter. Le premier engagement, c'est celui de supprimer la peine de mort, la peine capitale. Le Conseil de l'Europe est radicalement opposé à la peine de mort. Il y a certains pays qui sont membres du Conseil de l'Europe, mais qui n'ont pas encore officiellement supprimé, mais qui ont accepté un moratoire, c'est à dire qu'ils suspendent les exécutions et qu'ils arrêtent de pratiquer la peine de mort. La Biélorussie a toujours refusé. Sachez que je peux vous en parler parce que j'ai mené moi-même des discussions avec les autorités biélorusses pour leur faire entendre raison, pour leur dire de place est avec nous au Conseil de l'Europe, prenez ce moratoire parce que les exécutions en Biélorussie, elles se sont succédé d'une manière assez impressionnante depuis quelques années. La Biélorussie ne fait pas partie du Conseil de l'Europe. Elle est entourée d'un certain nombre de pays, notamment la Pologne, la Russie, etc. C'est un pays qui est stratégique puisque tous ont compris que le gaz et le réseau de distribution du gaz passe entre autres par la Biélorussie. Donc, ils ont le moyen de faire aujourd'hui du chantage. L'autre problème, si vous voulez, c'est que l'Union européenne, la frontière de l'Union européenne, elle n'est plus nationale, elle est la frontière, elle est autour. C'est ce qu'on appelle les frontières Frontex et les frontières Frontex aujourd'hui (Frontex est un organisme) n'ont pas les moyens véritablement de faire en sorte d'assurer l'étanchéité de ses frontières. Et l'autre phénomène aussi, vous l'avez compris, c'est que la Biélorussie, avec la complicité de certains États extérieurs à l'Union européenne, envoie des immigrés sur la frontière Biélorussie avec la Pologne pour faire plier la Pologne et l'Union européenne. C'est un sujet excessivement délicat. Moi, j'ai eu l'occasion de visiter des camps de réfugiés, notamment en Grèce, dans des conditions absolument épouvantables. J'ai vu des enfants séparés de leurs parents, ils ne savaient même pas si leurs parents étaient présents, les parents ne savaient pas si les enfants étaient présents. On ne peut pas accepter ce type de situation. On doit traiter ce type de situation avec beaucoup d'humanité, alors il faut un certain nombre de garde-fous. Il faut qu'ils soient accueillis dans des conditions tout à fait décentes. Mais on ne peut pas non plus accepter le diktat de la Biélorussie, qui voudrait envoyer tout le monde en Pologne pour des raisons que je vous laisse imaginer. Alors, je ne suis pas favorable à la construction d'un mur. Personnellement, mais j'ai fait mon service militaire en Allemagne et j'ai connu le mur de Berlin. Je suis retourné ensuite en voyage officiel à Berlin et je suis allé sur le lieu où avait le mur. Je me souviens encore de la chute du mur de Berlin. C'était un moment absolument extraordinaire. Je suis allé à Chypre et j'ai pu constater qu'il y avait ce mur à Chypre. On ne peut pas construire des murs. Que les Américains veuillent construire un mur entre le Mexique et leur pays, pour moi, le fait de construire un mur, c'est quelque chose absolument incroyable. Alors comment faire, je n'ai pas la solution. Franchement, je n'ai pas la solution. Je crois que le dialogue et l'Assemblée parlementaire nous, notre fort c'était de faire de la diplomatie parlementaire. On ne pourra réussir à régler ce problème qu'avec les Russes, qu'avec les Russes. Il faut aussi la Turquie d'Erdogan. Parce que Erdogan, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'Atatürk. Atatürk on pouvait discuter avec lui, bien au contraire, on construisait quelque chose de fort avec Atatürk. Je connais Erdogan, j'ai rencontré une fois Erdogan, ce n'est pas un très bon souvenir que j'ai. Je connais très bien en revanche son ministre des Affaires étrangères, qui a été l'un de mes prédécesseurs à la présidence de l'Assemblée parlementaire, et j'ai assez souvent vu Mevlüt Cavusoglu, c'est son nom, ministre des Affaires

étrangères d'Erdogan sur ce sujet et je dois dire qu'à chaque fois, je lui ai dit « Mais tu as présidé l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Comment peux-tu aujourd'hui au poste que tu occupes laisser faire ton patron Erdogan, ce qu'il fait alors ? ». C'est un sujet qui est très compliqué.

Sigolène :

Pensez-vous que l'Europe ait la légitimité de dicter à ses membres sa vision du monde et de la société ?

Jean-Claude Mignon :

Alors ça, c'est un autre sujet qui concerne ce qu'on appelle la Cour européenne des droits de l'homme. Nous en parlions tout à l'heure avec les professeurs qui sont présents et je crois qu'aujourd'hui, on entend tout et n'importe quoi sur la Cour européenne des droits de l'homme. Je dis bien tout et n'importe quoi. Quand j'entends les journalistes qui, bien sûr, n'ont pas de contradicteurs qui sont sur les plateaux de télévision, ils ont les micros et ils peuvent se permettre de raconter tout et n'importe quoi. Il y a des femmes et des hommes politiques qui vont aussi sur les plateaux, qui ont une totale méconnaissance sur ce qu'est la Cour européenne des droits de l'homme. Moi, je les mets en garde. Je mets en garde parce que c'est une cour qui a le mérite d'exister depuis maintenant, je crois qu'on a dû fêter ses 50 ou ses 60 ans, ses 60 ans, me semble-t-il, et qui a le mérite d'exister. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Cour européenne des droits de l'homme, elle a été créée à l'époque où il n'y avait pas autant de pays membres du Conseil de l'Europe. Ce qu'il faut savoir, c'est que la Cour est composée d'un juge par État. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous avez 47 juges. À l'époque, il y en avait une douzaine. Aujourd'hui, il y a 47 juges qui siègent au sein de la Cour européenne des droits de l'homme. Il y a quelque chose d'unique au niveau de la Cour, c'est que les juges qui siègent à la Cour européenne des droits de l'homme sont des juges qui sont élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. C'est la seule cour qui existe et qui a en son sein les juges qui sont élus par une Assemblée parlementaire. Ça n'existe pas ailleurs, ça n'existe pas, il n'y a aucune juridiction en France, même la Cour de justice de l'Union européenne, les juges ne sont pas élus. Ils sont désignés, ils sont mis en place par l'autorité, par le pouvoir et en respectant l'indépendance.

Mais la Cour européenne des droits de l'homme, c'est une de ses spécificités. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? Aujourd'hui, il y a des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme qui créent problème. Moi, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure. Je pense que quand il y a un problème, il faut essayer de le comprendre et essayer de voir si on peut le régler à sa source. Je pense que c'est ça le problème, à savoir que lorsqu'un État, (les juges sont élus pour une durée de 9 ans), lorsque le juge de la France, de la Grande-Bretagne, de la Turquie de l'Azerbaïdjan, de l'Albanie, de l'Arménie, etc. arrive au bout de son mandat, l'État doit proposer à l'Assemblée parlementaire une liste de trois candidats qui doivent en principe respecter scrupuleusement les normes et les critères établis par le Conseil de l'Europe, pas par l'Assemblée, par le Conseil de l'Europe d'une manière générale. Force est de constater qu'il y a un certain nombre d'États qui ne respectent absolument pas ces critères et qui nous envoient des listes de candidats assez farfelues et qui n'ont pas les compétences. Mais ce sont des États qui souhaitent faire élire à la Cour européenne des droits de l'homme un juge sur lequel ils pourront compter. C'est cela qu'il faut combattre. C'est plus facile à dire qu'à faire. Moi, j'ai essayé de faire en sorte pendant mes deux ans de présidence que la commission ad hoc qui est chargée d'examiner les listes de candidats soit

vraiment très, très sévère et très respectueuse, très rigide sur les critères, sur la qualité des candidats. On a été amené, j'ai été amené à refuser plusieurs listes de candidats de pays et pas n'importe lesquels qui ne respectaient pas les critères. Donc j'ai envoyé les copies et les États en question m'ont renvoyé une liste, j'ai renvoyé la liste à la commission ad hoc, la commission ad hoc donnait son avis. Une fois que la commission ad hoc examine les candidatures, elle doit ensuite donner un ordre de priorité aux trois candidats pour viser le meilleur. Ensuite, c'est un tel, Monsieur Untel, et puis Madame Untel. Donc les parlementaires, lorsqu'ils sont amenés à voter, ils ont une liste avec un ordre de priorité. Moi, je demandais qu'il y ait une justification, une explication. « Pour quelles raisons considérez-vous que Madame Untel ou que Monsieur Untel est le meilleur des trois candidats ? » Bon, là, on m'a dit que ce n'était pas possible parce qu'il fallait respecter la confidentialité et que c'était vexant pour les candidats. À partir du moment où on est candidat à quelque chose, il faut aussi qu'on l'accepte. Quand j'étais candidat à la mairie, candidat en tant que député, il fallait aussi que j'accepte les critiques. Il fallait que j'accepte les avis. Donc ça, c'est un regret que j'ai eu parce que ça aurait été intéressant de connaître vraiment les raisons qui poussaient les membres de la commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à établir les ordres de priorité qu'ils transmettent ensuite à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour que celle-ci, à bulletins secrets, vote pour élire le juge de tel pays. Alors, il y a des pays très différents, avec certains qui ne sont pas très scrupuleux. Vous avez des pays aussi qui souhaitent avoir un juge qui leur sera favorable, un juge qui sera aux ordres et qui pourra aussi s'exprimer contre tel ou tel pays lorsqu'une affaire concernera tel ou tel pays. Je vous parlais tout à l'heure des conflits gelés. Je vous laisse imaginer les problèmes dans ce qu'on appelle le Caucase du Sud, je vous laisse imaginer les problèmes entre certains pays aujourd'hui qui, pour des raisons politiques, religieuses et tout, ont envie d'emmerder leurs voisins. Bon, ça existe, ça existe. L'élection se fait en deux tours, ce qui, pour moi, est une connerie monumentale, une erreur monumentale, à savoir que je vous ai expliqué, il y a des parlementaires qui sont titulaires et suppléants. [L'élection se fait] en deux tours sur deux jours, c'est-à-dire que celui qui vote à l'occasion du premier tour n'est pas forcément le même que celui qui votera pour le second tour parce qu'il aura été rappelé par son parlement national pour voter un texte de loi important. Vous avez un va-et-vient permanent entre les parlementaires.

Pendant mes deux années de présidence, je n'ai jamais présidé la même Assemblée parlementaire puisqu'il y a des élections partout, ce qui est logique, c'est ça la démocratie. Donc, les délégations sont fluctuantes. Vous avez des parlementaires nouveaux qui arrivent, qui ne connaissent absolument pas la maison. On leur demande de voter et d'élire un juge qui va siéger à la Cour européenne des droits de l'homme : « C'est quoi la Cour européenne des droits de l'homme ? Et pourquoi c'est nous qui votons ? » Etc. Etc. Donc, il y a un approximatif qui, à mon avis, n'est pas sérieux. Donc, je crois que plutôt que de dire « Il faut quitter la Cour européenne des droits de l'homme, elle prend des arrêts qui ne conviennent pas, etc. » D'ailleurs, c'est quand même assez particulier qu'on puisse dire qu'un arrêt ne convient pas. On n'est pas là pour dire qu'un arrêt ne convient pas. Donc, je crois qu'il faut avoir le courage politique au sens noble du terme de regarder avec objectivité ce qui ne fonctionne pas bien pour la désignation des juges et l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme. J'entends aussi beaucoup dire et c'est une réponse à la question que vous me posez : « Dans ce cas-là, il faut quitter, il faut dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme, quitter la Cour européenne des droits de l'homme. » Pour moi, c'est quelque chose de vraiment incroyable d'entendre des choses pareilles. Parce que ce n'est pas possible, il faudrait modifier

les traités, notamment le traité de Rome. Il faudrait qu'il y ait une quasi-unanimité qui puisse se prononcer pour tel ou tel pays. En admettant même que ça puisse se faire, si la France prenait la décision complètement hasardeuse de dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme, de quitter la Cour européenne des droits de l'homme, ça veut dire que de facto, elle quitte le Conseil de l'Europe. Elle quitte le Conseil de l'Europe puisque l'une des conditions pour qu'un pays soit membre du Conseil de l'Europe, c'est qu'il adhère à la Convention européenne des droits de l'homme. Cela veut dire que, imaginez-vous, nous, la France, on dénonce la convention, on quitte la Cour européenne des droits de l'homme, on quitte le Conseil de l'Europe. Qu'est-ce qu'il se passe ? Il se passe que tous les pays anglo-saxons qui n'attendent qu'une seule chose (c'est un petit peu comme la fable *Le corbeau et le renard*), automatiquement, vous avez tous ces pays-là qui n'ont plus aucune raison de rester à Strasbourg. Donc, c'est-à-dire que vous avez toutes les institutions européennes qui, dans ce cas-là, peuvent dire « écoutez, nous, désolé, vous êtes bien gentils les Français, mais vous n'êtes plus membres du Conseil de l'Europe, vous n'êtes plus membre de la Cour européenne des droits de l'homme. On s'en va ». Et ils vont à Bruxelles puisque le rêve des anglo-saxons, c'est de tout rassembler à Bruxelles. Ce qui veut dire que pour la France, sur un plan économique, ce serait une catastrophe. Ce serait une tragédie pour la France et pour Strasbourg, pour toute la région Alsace et même au niveau de l'image, parce qu'il ne faut quand même pas oublier que Winston Churchill, en 1949, c'est à Strasbourg qu'il a installé les institutions européennes, le Conseil de l'Europe pour des raisons particulières. Il faut se resituer à une période que ni vous ni moi n'avons connu, celle de la Seconde Guerre mondiale, mais le choix de Strasbourg n'était quand même pas anodin. Voilà ce que je peux répondre là-dessus. Donc, moi aussi, je considère qu'il y a des arrêts de la cour qui sont plus que discutables, plus que discutables, mais plutôt que de condamner une fois tous les cinq ans en France, à l'occasion des débats pour les élections présidentielles, je crois qu'il serait grand temps qu'on nous écoute, ceux qui ont un minimum d'expérience sur le sujet et qu'on écoute les solutions qu'on propose de manière que cette cour puisse devenir absolument rigoureuse et puis inattaquable.

J'avais fait, j'ai eu la curiosité en tant que président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de me rendre au Luxembourg pour rencontrer le président de la Cour de justice de l'Union européenne, pour justement savoir comment étaient sélectionnés et désignés les juges et qui siègent (les juges des 27 États membres) qui siègent au sein de la Cour de justice de l'Union européenne. Et j'aurais aimé qu'on puisse (le Conseil de l'Europe) prendre en considération ce qui se passe à la Cour de justice de l'Union européenne pour améliorer notre mode de sélection, puis d'élection, de manière que tout ça soit cohérent, qu'il y ait une cohérence, qu'il y ait une cohérence ; c'est un mot qui fait un peu défaut dans les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Je pense quand même que s'il y avait une cohérence entre le mode de désignation des juges de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, tout le monde s'en porterait mieux. C'est sûr que ça va être difficile à faire avaler à certains pays. Je les critique : l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan n'a absolument pas envie qu'on mette le nez dans ses affaires concernant la sélection des juges qu'il propose. Je ne veux pas dire que le juge azerbaïdjanais soit un mauvais juge. Je ne le connais pas, je le connais plus. Mais c'est vrai que quand je voyais des tribunes de l'Assemblée parlementaire quand je présidais, quand je voyais les mouvements de foule, les messages qui passaient, etc., ce n'était pas très difficile de savoir qu'il y avait des tractations qui ce qui se faisait entre tel ou tel pays au profit de tel ou tel candidat. Je crois qu'il faut arrêter. Voilà ce que je peux dire là-dessus.

Sigolène :

L'Europe est aujourd'hui controversée. Il semble que de plus en plus de personnes doutent de son bienfait. À votre avis, comment redonner la foi en l'Europe ? Comment créer un récit européen à même de susciter enthousiasme et énergie ?

Jean-Claude Mignon :

Je crois tout simplement qu'il faut que l'Union européenne, parce que quand on parle de l'Europe, c'est vraiment celle de l'Union européenne, c'est la nôtre. Il faut qu'on revienne à nos fondamentaux. Il faut que on simplifie. Moi, j'ai été effaré lorsque [j'ai rencontré] le président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (j'ai été invité... je me suis invité, parce que je n'ai pas été invité) et je me suis invité pour rencontrer le président du Parlement européen, pour rencontrer certains commissaires européens, pour voir comment fonctionnait cette machine. C'est un truc qui est devenu absolument compliqué, mais compliqué à souhait. Je crois qu'il faut simplifier. Il faut économiser. Il faut simplifier. Il faut revenir. Il faut que l'Europe arrête de s'occuper de tout et n'importe quoi. Il faut que l'Union européenne revienne à ses fondamentaux et qu'on s'en tienne à ses fondamentaux. Et qu'on arrête... il y avait un président de la République française, c'était Georges Pompidou qui disait « il faut arrêter d'emmerder les gens ». Il avait raison, il avait raison. Je crois que l'Union européenne, aujourd'hui... parce qu'elle ne fait pas que des mauvaises choses ! J'ai emmené des plaquettes également sur Erasmus et je pense que vous connaissez toutes et tous Erasmus, au moins pour sa réputation. C'est quand même l'un des principaux acquis de l'Union européenne. On ne peut pas jeter l'Union européenne comme ça. Il y a des choses bien qui se sont faites. Il y a des choses moins bien. Je crois qu'on n'est pas capable de se mettre d'accord aussi sur une politique de défense commune et je crois que c'est important. C'est un sujet qui est d'actualité. La France, aujourd'hui, n'a pas vocation à être devenir le gendarme du monde ou le gendarme d'un certain continent européen, ou le continent africain. On a besoin, bien évidemment d'avoir une politique de défense commune. Ça fait partie des vrais sujets de l'Union européenne et là, malheureusement, ça fait un peu défaut. Donc moi, j'ai été surpris, effaré de voir cette espèce d'emballage de cette machine qui a plusieurs têtes. On a un président... je ne sais même plus comment il s'appelle... c'est le Belge Charles Michels. Mais il y a la commissaire européenne... Il faut simplifier. Ce que je dis est un peu décousu, mais il y a un vrai problème, un vrai problème... Et il faut que les Français s'intéressent, mais c'est assez typiquement français, je vous disais aussi que j'avais découvert certains pays et modes de fonctionnement, un mode de raisonnement qui n'a rien à voir avec le nôtre. Nous, quand ça ne va pas, ce n'est pas nous, c'est la faute de l'Europe. Même le gouvernement français, les gouvernements français qui se sont succédé : dès qu'il y a un problème, dès qu'il y a une chose qui ne va pas, ce n'est pas nous, c'est l'Europe.

Amaya :

La COP 26 vient de s'achever sur un bilan en demi-teinte. Malgré ses engagements, l'Union européenne reste un des principaux pôles de pollution et d'émission de gaz à effet de serre du monde, surtout au vu de sa population et de sa superficie modeste. Faut-il aller plus loin, selon vous ? Pensez-vous que les engagements pris pour protéger notre planète seront respectés ?

Jean-Claude Mignon :

Si je le savais, je vous répondrais volontiers. Je ne sais strictement rien du tout. Je ne suis pas convaincu qu'on prenne véritablement la mesure de la gravité du problème. C'est inquiétant.

C'est très inquiétant. Ce qui s'est passé à Glasgow, ils ont eu du mal à se mettre d'accord sur une résolution, sur une déclaration finale. Ce n'est pas très sérieux, ça ne fait pas très sérieux. On sait à peu près d'où viennent les problèmes. Il faut les régler. C'est comme les sources d'énergie en France. Je n'ai pas la réponse. Je suis désolé, mais je n'ai vraiment pas la réponse. Je suis ça, mais je ne fais que suivre et c'est très inquiétant, très inquiétant, parce qu'il y a peut-être aussi des effets nouveaux qui vont intervenir. C'est depuis ce qui s'est passé, depuis le confinement, avec cette volonté de réorganiser le territoire différemment, d'arrêter de rassembler trop de monde, une surpopulation dans certains quartiers, dans certaines agglomérations. Je pense aussi que ça peut jouer sur tout ça. Je crois aussi qu'il est grand temps d'investir sérieusement dans un certain nombre de pays qui créent aussi des problèmes au niveau de l'environnement, mais ne pas donner de l'argent comme ça. Je crois que ce qu'il faut, c'est s'assurer que cet argent est utilisé comme il le devrait. Je n'ai pas la réponse et je suis comme vous. J'ai malheureusement subi, mais je suis très inquiet parce que moi aussi j'ai des enfants et petits-enfants et je ne suis pas fier aujourd'hui de ce qu'on risque de laisser en héritage en matière d'environnement. Je suis très heureux, en revanche, à Dammarie les Lys, quand j'étais maire, d'avoir été un maire qui a su limiter sa démographie. Lorsque j'ai été élu, il y avait 19 700 habitants et 31 ans plus tard, on était à peine à 21 000. C'est-à-dire qu'en 31 ans, je voyais l'augmentation de la population qui était plus que raisonnable. Et on avait aussi fait en sorte d'organiser le territoire d'une manière différente en supprimant un certain nombre de bars et toute concentration de population. Et tout ça aussi, c'est la défense de l'environnement.

Sigolène :

Quels sont et seront, selon vous les principaux enjeux de la présidence française à l'Union européenne de janvier à juillet 2022 ? Quels sont les défis que doit affronter l'Union européenne aujourd'hui ?

Jean-Claude Mignon :

Je vais être un peu critique, je crois que le principal enjeu pour la France est que le président de la République, qui va présider l'Union européenne, oublie qu'il est en campagne électorale en France et se consacre pleinement à sa fonction de président de l'Union européenne. Parce que si tel n'est pas le cas, les autres pays membres de l'Union européenne vont nous faire payer. Je crois qu'il faut que le Président soit vraiment un président à temps plein à la fonction à charge qui va être la sienne pendant six mois à la tête de l'Union européenne. Alors, il y a bien évidemment l'environnement. Je ne sais pas, je n'ai pas lu quelles sont les priorités. Il y a la politique de défense. Il y a aussi tous les problèmes qui touchent à l'immigration, dont on a rapidement parlé tout à l'heure, il va y avoir ce sujet. Il est président pendant six mois, c'est sûr que pendant six mois, vous ne faites pas grand-chose quand même. Et ça, c'est aussi un des problèmes. Moi, j'ai vécu à mon petit niveau deux ans de présidence de l'Assemblée parlementaire. Si j'avais disposé de quatre ans, ça aurait été beaucoup mieux quand même. On aurait peut-être réussi à régler le problème de la Transnistrie en Moldavie. Donc, six mois, c'est court, mais il faut qu'il se consacre pleinement à sa fonction de président de l'Union européenne. Autrement, il n'y arrivera pas. Bon, alors, ça tombe mal, le calendrier tombe mal parce qu'il est en pleine campagne électorale présidentielle, ça va être un peu compliqué, mais c'est un choix à faire.

Amaya :

Nous allons maintenant passer à la dernière partie qui porte sur la France. Quel regard portez-vous sur votre famille politique LR ? Que vous inspire la pseudo primaire et les candidats à cette dernière ?

Jean-Claude Mignon :

C'est très curieux parce que lorsque vous n'êtes plus directement dans le circuit, vous avez, vous voyez tout ça avec un œil différent, avec beaucoup de recul, en prenant un peu de hauteur. Bon, je vous ai dit tout à l'heure qu'entre l'Assemblée nationale et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, pour moi, il y a quelques différences fondamentales, c'était qu'il n'y a pas de politique partisane au Conseil de l'Europe. Donc, pour répondre à votre question, moi je suis un peu surpris d'entendre les déclarations des uns et des autres, des unes et des autres, à l'occasion de cette campagne électorale pour les élections présidentielles. C'est compliqué maintenant parce que on est passé d'un septennat à un quinquennat, un quinquennat renouvelable une fois, c'est-à-dire qu'un président réélu peut faire dix ans... avec une élection présidentielle du fait du calendrier imposé correspond aussi avec les élections législatives. Donc, on sait pertinemment que l'Assemblée nationale qui sera élue a de fortes chances d'être de la même couleur que le Président de la République qui aurait été élu quelques semaines avant. Donc, je trouve que ça fausse un peu tout. Je n'ai jamais compris pourquoi Jacques Chirac est passé du septennat au quinquennat. J'aurais gardé le septennat, peut être un septennat non renouvelable, sept ans, c'est pas mal (peut être huit ans, mais sept ans, c'est déjà pas mal) plutôt qu'un quinquennat renouvelable une fois (ça fait dix ans) avec des élections qui se chevauchent avec les élections législatives. Alors moi, j'attends, j'attends des candidats avant de faire mon choix personnel qu'ils expliquent, mais sans langue de bois, la vision qu'ils ont pour l'avenir de la France. Il y a les sujets bateau qui reviennent régulièrement. Et puis, il y a des vrais sujets qu'on évoque beaucoup. L'environnement est un sujet qui n'est pas toujours bien évoqué. Je n'ai pas d'avis particulier. Il se trouve que je les connais tous pour les avoir côtoyés les uns et les autres. Je les connais tous. Dire qu'une personnalité sort du lot... Moi, je ne sais pas, je ne vois pas bien. Moi, je suis profondément européen. Alors peut être que de mon côté de mon bord politique, celui qui, à mon avis, a une meilleure connaissance, c'est Michel Barnier. C'est évident, puisqu'il a été commissaire européen. Son problème, c'est peut-être son âge (je ne devrais pas dire ça parce qu'on a le même âge, je me sens en pleine forme et lui aussi). Mais voilà, autrement, si vous voulez, je crois qu'il faudrait que le débat soit digne. Encore une fois, ça va tomber pendant la présidence de l'Union européenne et j'espère que tous les candidats, quels qu'ils soient, prendront aussi en considération que nous sommes observés, que nous sommes regardés de l'extérieur et que nous devons être exemplaires dans le cadre de notre campagne électorale.

Autrement, vous dire ce que je pense des uns et des autres... Il y en a certains, je suis surpris de les voir candidats. À la limite je peux aussi être candidat. Mais je ne ferai pas plus mal que certains. Voilà.

Sigolène :

Que pensez-vous de la position de Michel Barnier, qui a donné l'impression de critiquer l'UE et la législation européenne alors qu'il est lui-même un eurocrate expérimenté ?

Jean-Claude Mignon :

Je crois qu'il a l'honnêteté... D'abord, il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas. Bon, il a l'honnêteté de dire un certain nombre de choses qu'il a vécues. C'est un peu comme certains me disent aujourd'hui « Tu as vu, le Conseil de l'Europe, ce qu'il fait par rapport à la Cour européenne des droits de l'homme, par rapport à la campagne sur le port du voile, etc. » Je crois que ce n'est pas parce qu'on est membre d'une organisation qu'on accepte tout de facto.

On doit aussi respecter les règles, la règle du jeu et le fonctionnement. Je veux dire que Michel Barnier, m'avait reçu quand il était commissaire européen et quand je présidais l'Assemblée parlementaire et je me souviens très bien des discussions qu'on avait eu dans son bureau à Bruxelles. Il était lui aussi très critique par rapport à ce qu'est devenue cette Union européenne. Aujourd'hui, avoir quelqu'un qui a l'expérience de l'intérieur et qui sait mieux que les autres, ce qui compte, ce qui marche, c'est ce qui ne marche pas... Personnellement, je comprends parfaitement cette position. Mais il n'est pas anti-européen, il est profondément européen. Moi au Conseil de l'Europe, j'ai beaucoup de critiques à faire aussi sur l'élection des juges de la Cour européenne, c'est une critique et qui est récurrente chez moi. Je la fais depuis longtemps sur le fait qu'on a une administration tant au sein de l'Union européenne qu'au sein du Conseil de l'Europe qui a tendance à prendre des décisions à la place des parlementaires. Je trouve ça absolument anormal. Voilà la position des uns et des autres et celle de Michel Barnier ne me choque absolument pas. Je n'ai pas dit que je voterai pour lui. Je n'en sais rien du tout.

Amaya :

Votre famille politique n'est pas réputée sensible aux enjeux écologiques. Est-ce injuste ? Quelle est votre position sur les enjeux climatiques et environnementaux, notamment localement à Dammarié ? Selon vous, faut-il être écologiste pour se soucier d'écologie ?

Jean-Claude Mignon :

Je ne sais pas quoi répondre à cette question. Je crois qu'il y a des gens qui se sentent directement concernés par tout ce qui touche à l'écologie et à l'environnement quelles que soient leurs sensibilités politiques, leurs formations politiques. À ma première élection législative, quand j'ai été élu député en 1988, j'avais comme concurrent, comme adversaire (c'était plutôt un concurrent plutôt qu'un adversaire) j'avais Brice Lalonde en face de moi qui était ministre de l'Environnement. Je dois dire que j'ai toujours entretenu avec lui par la suite, encore maintenant, d'excellentes relations. Et quand on avait des échanges avec lui, lui et moi, sur l'environnement, on était d'accord sur beaucoup de choses. Donc je pense que ce n'est pas un problème de partis politiques, mais des gens qui sont tout à fait compétents et sensibles à l'environnement, comme Nathalie Kosciusko-Morizet, qui était une écologiste convaincue. Il y a des mesures importantes qu'elle avait prises d'ailleurs en ce qui concerne l'écotaxe. L'écotaxe, c'est elle qui l'avait mise en place. Ce n'était pas complètement idiot. Bon, ça a été annulé par le gouvernement qui a suivi.

Donc il y a des gens qui sont sensibles à la protection de l'environnement, sensibles aux problèmes de l'écologie dans toutes les formations politiques, quelles qu'elles soient. Et celui qui dit qu'il n'est pas sensible à ça, je pense qu'il est irresponsable parce qu'on a la chance d'habiter dans une région extraordinaire. Moi j'habite Barbizon, c'est absolument fabuleux. On est dans la forêt, c'est merveilleux. Voilà, en tout cas, moi, c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup.

J'ai été beaucoup critiqué lorsque j'ai pris cette décision, mais je l'assume et aujourd'hui, je l'assume avec beaucoup de plaisir. C'est moi qui ai créé le parc naturel régional du Gâtinais français. Bon, je vous laisse imaginer quand j'ai créé ça. J'avais tout le monde, les chasseurs, les agriculteurs, énormément de monde contre moi. Et aujourd'hui, force est de constater que tout le monde se plaît à dire que le parc naturel régional du Gâtinais français, c'est une bonne chose.

Donc moi, j'ai toujours été sensible à ces problèmes d'environnement. Toujours.

Sigolène :

Ni la France ni l'Union n'ont été capables de créer un vaccin anti-covid. Pourriez-vous nous expliquer la raison de cet échec dans des pays avancés technologiquement ? Quel regard portez-vous sur la gestion de la crise sanitaire et sur la politique de santé des gouvernements successifs en France ?

Jean-Claude Mignon :

Alors moi, je vais être beaucoup moins critique que certains à ce sujet parce qu'on se demande tous ce qu'on aurait fait à leur place, d'une part. Je trouve que finalement, ils ne s'en sont pas si mal sortis que ça quand on regarde aujourd'hui les chiffres. Est ce qu'il faut se fier aux chiffres, est-ce qu'il faut critiquer parce qu'à l'époque on n'avait pas de masque ? C'est vrai qu'il y a eu des déclarations contradictoires. Le masque ne servait à rien et finalement, le masque servait à quelque chose, la vaccination, etc.

Moi, je trouve que le gouvernement, je le dis et je trouve qu'ils ne s'en sont pas si mal sortis que cela. Après la vaccination, pourquoi on n'a pas été capable, nous, français, avec les groupes pharmaceutiques de sortir un vaccin, c'est une bonne question. Et là, je pense que ces gens-là ont des comptes à rendre à ceux qui payent, qui contribuent à payer à savoir vous, moi, tous ceux qui payons les impôts.

Personnellement, je suis favorable au vaccin. Je vais me faire faire une troisième dose rapidement maintenant. Je suis favorable au vaccin depuis longtemps, la grippe en particulier. Mais les Russes vont sortir un vaccin. Qu'est-ce qu'il vaut ? Je n'en sais rien. Je n'en sais rien du tout. Mais au niveau de l'Europe, c'est sûr que ce n'est pas brillant. Je suis vacciné avec AstraZeneca, qui est un vaccin britannique. Ça va, je n'ai pas trop bougé pendant mon intervention a priori, et je n'ai pas trop de séquelles ! Je suis comme vous, je suis navré qu'on n'ait pas été à la hauteur. D'autant plus qu'on n'est quand même pas n'importe quel pays, la France, pays de Pasteur, entre autres et il y a des questions auxquelles il faudra qu'on ait les réponses. C'est sûr parce que c'est quand même beaucoup d'argent.

Amaya :

Comment l'homme de terrain, ancien maire de Dammarie-les-Lys, que vous êtes, évalue-t-il le phénomène de radicalisation et l'islamisme en France dans les cités surtout. Selon vous, est-ce le sujet primordial à traiter ?

Jean-Claude Mignon :

Bien sûr que c'est un sujet, c'est un vrai sujet et j'ai été confronté à des problèmes similaires en 1997, en 1998, en 2002... avec des événements graves, très graves. Pourquoi on s'en est sorti ? À Dammarie-les-Lys, puisque vous me parlez aussi de mon expérience à Dammarie : en dialoguant, en dialoguant avec tout le monde, en réglant des problèmes à travers des mesures

simples, avec la culture, entre autres, dans la musique, l'enseignement musical avec Didier Lockwood, avec les classes, l'orchestre..., en faisant en sorte aussi de dialoguer avec tout le monde.

Moi, je prenais beaucoup de plaisir à siéger dans les conseils d'administration des lycées, des collèges et des écoles de ma ville parce que là, j'étais en contact avec le corps enseignant, avec les parents d'élèves aussi et avec les délégués des classes et que le dialogue existait. J'ai un peu l'impression aujourd'hui que le dialogue existe moins qu'il existait avant, alors qu'on a des moyens qui sont plus importants.

C'est quelque chose qu'on n'avait pas non plus il y a quelques années. Ce n'est pas si idiot que ça, les réseaux sociaux. Mais dialoguer sur un réseau social, ce n'est pas la même chose qu'un dialogue avec directement les personnes. Moi, je crois que je suis à Dammarie-les-Lys. J'avais été, non pas critiqué, mais plébiscité par rapport à ça : je suis celui qui a fait construire, qui a donné son autorisation pour qu'on puisse construire une mosquée à Dammarie-les-Lys. Pourquoi ? Parce que je trouve absolument inadmissible que les gens de confession musulmane soient obligés d'aller prier dans des conditions qui n'étaient pas bien, dans des conditions qui n'étaient pas dignes (dans les caves etc.).

Donc, après les événements, on a beaucoup discuté avec le recteur de la Mosquée de Paris, avec les responsables de l'Association culturelle musulmane de Dammarie-les-Lys. On a beaucoup, beaucoup discuté et j'ai beaucoup appris également. Et j'ai facilité l'implantation à Dammarie-les-Lys d'une mosquée et d'une salle de prière sur un terrain que j'ai revendu à l'association culturelle musulmane, puisque je ne pouvais pas intervenir en tant que maire pour participer au financement de ces salles de prière.

Ça se passe très bien. Ça s'est très, très bien passé. On a supprimé systématiquement toutes les salles de prière clandestines qui étaient situées dans les caves, avec possibilité pour un certain nombre de gens mal intentionnés, de venir endoctriner des jeunes pratiquants, musulmans et jeunes fidèles musulmans. On n'a plus ce problème. Comment ça se passe aujourd'hui ? Je ne sais pas véritablement, mais en revanche, ce que je sais, c'est que je suis régulièrement invité par les responsables de la mosquée de Dammarie-les-Lys à venir lorsqu'il y a un événement qui s'y passe et j'y vais toujours avec beaucoup de plaisir, parce que les relations entre eux et moi sont toujours excellentes.

Je crois qu'aujourd'hui, ce qui manque, c'est le dialogue. Je suis complètement opposé à celles et ceux qui disent « oui, mais on n'est pas intégrés, on ne fait rien pour nous intégrer. » C'est faux. L'école de la République, c'est l'école de la République. Et quels que soient les collègues et les lycées, les écoles, les jeunes, quelles que soient leurs origines, quelle que soit leur confession, sont accueillis tous dans les mêmes conditions et on veille à cela. On continue à veiller à ça. Alors, peut-être y a-t-il des erreurs qui ont été commises. Et puis, il y a peut-être aussi des gens qui n'ont pas envie du tout de s'intégrer. Et ça, c'est tout à fait dommage. Alors, que faire ? Mais je crois qu'il faut éviter les provocations d'un côté comme de l'autre. Il faut être sévère quand il faut être sévère. Il faut dialoguer, il faut se respecter, beaucoup. C'est important, le respect, à mon avis. Il ne faut pas se laisser marcher sur les pieds. Il faut éviter aussi, dans certains cas, qu'il y ait une multiplication des moyens de répression. J'ai toujours eu une position à part à Dammarie : je me suis toujours opposé à la création d'une police municipale, tout simplement parce que je considère que je n'avais pas la formation pour diriger une police municipale et que c'est un droit régalien de l'État et que c'est à l'État de prendre ses

responsabilités et de veiller à la sécurité des Françaises et des Français à travers la police nationale et la gendarmerie nationale.

Aujourd'hui, c'est la mode, chacun veut sa police municipale. Ils ont tous leur police municipale qui travaillent aux heures ouvrables avec des gens qui ne sont pas forcément formés à ce dur métier. Donc, j'ai un peu le sentiment qu'on mélange un peu tout. C'est un peu dommage. Il faut revenir à des droits régaliens, des responsabilités régaliennes. Et je vous dis encore une fois, au risque de me répéter, il faut discuter, il faut dialoguer. Petite histoire : en 1997, à Dammarie les Lys, il y a eu mort d'homme quand même. Un jeune de la cité qui avait 16 ans, qui était au volant d'une Golf GTI a été tué. Un barrage de police a failli... Ça a failli, ça a dégénéré. Ça a été l'émeute, je me souviens, c'était une semaine avant Noël. On ne savait pas du tout du tout comment arrêter ça.

Ensuite, il y a eu aussi un autre problème en 2002, avec un jeune aussi qui était sur un scooter et qui a pris un sens interdit dans une descente, avec la police qui était derrière, et qui a fait une chute et qui s'est tué, sa tête a heurté un trottoir et il est mort. J'ai vécu deux événements tout à fait dramatiques et parmi les jeunes qui étaient en opposition à ma personne, à la municipalité, il y en avait un qui était un peu dur, mais qui s'exprimait très bien et on a fait connaissance tous les deux. On a appris à se connaître. On a sympathisé tous les deux et lors de mon dernier mandat, il est devenu l'un de mes adjoints et on a travaillé ensemble et on continue. C'était son anniversaire il y a quelques jours, on s'appelle régulièrement et on continue. Et on a même décidé tous les deux de éventuellement intervenir s'il le fallait, pour servir de médiateurs dans les quartiers un peu difficiles, si problème il y avait à nouveau, parce qu'on est bien placé tous les deux par nos expériences respectives pour essayer d'apporter non pas des solutions, mais simplement renouer le dialogue qui, à mon avis, fait défaut. C'est quelque chose qui est très parlant : je me souviens, au début de mes mandats respectifs il y avait tous les week-ends, il y avait des banquets de ceci, des banquets de basket, de football, de pétanque... De ceci, de cela... les donneurs de sang. On n'en sortait plus. Ma femme était ravie. Bon, on n'en sortait plus, tous les samedis soir, il y avait le banquet... Mais il y avait un lien social. Il y avait un lien social entre les gens. Aujourd'hui, il n'y a plus ce type de manifestation. La vie associative est devenue beaucoup plus pauvre qu'elle l'était avant. Les gens ne se côtoient plus. Et il y a les réseaux sociaux ! C'est terrible. Je suis sur plusieurs réseaux sociaux, c'est hallucinant. C'est dangereux aussi. C'est très dangereux parce qu'on a coupé le lien social. On a coupé le besoin de se rencontrer, de discuter. Ce n'était que du bonheur ! Ce n'était que du bonheur de passer des moments pétanque. C'était fabuleux. Je n'avais jamais joué de la pétanque de ma vie, mais c'était fabuleux de discuter avec des femmes et des hommes qui avaient envie de dialoguer. Il y avait un dialogue. Il y avait vraiment quelque chose. Je n'aime pas jouer les vieux machins en disant ça, mais je trouve que ça manque. Et dans une ville, il y avait ça. Il y avait une âme, il y avait quelque chose qui se passait. Aujourd'hui, force est de constater que... alors c'est vrai qu'il y a eu confinement. Il y a eu confinement, il y a eu chacun chez soi. C'était terrible, pourvu que ça ne recommence pas. Je ne pense pas que ça recommencerait.

Donc, pour répondre à votre question, je crois que quand on va à l'épreuve de force, ce n'est jamais bon. Ce n'est jamais bon, automatiquement. Une guerre n'a jamais réglé un problème, jamais. Et quand il y a eu des soi-disant vainqueurs... on a fêté le 11 novembre dernièrement, regardez ce qu'il s'est passé après 1918-1919. Des accords de paix ont été signés avec des adversaires qui ont été humiliés à travers ces accords signés à Versailles. Et puis, il en est ressorti qu'il y a eu une Seconde Guerre mondiale. Donc la guerre n'a jamais été une fin, n'a

jamais réglé un problème. Nous, on a toujours fait au Conseil de l'Europe et on continue à faire ce qu'on appelle de la diplomatie parlementaire. Et j'ai la faiblesse de penser qu'un parlementaire qui le veut est bien armé pour faire de la diplomatie. Bien sûr, vous avez les diplomates de métier qui vous regardent de haut, « pour qui se prend-t-il ? Il n'est pas diplomate. Il ne fait pas ceci, il ne fait pas cela. » Je suis désolé, mais les contacts que j'avais sur le terrain avec mes homologues d'un certain pays étaient au moins plus efficaces que ceux de certains ambassadeurs qui ne font pas le job. On parlait de l'Afghanistan tout à l'heure... J'étais admiratif par rapport à l'ambassadeur de France en Afghanistan. J'ai vu une émission l'autre soir à la télévision sur le travail qu'il avait fait. C'est absolument extraordinaire.

Sigolène :

Quel regard portez-vous sur le phénomène Zemmour, qui ne laisse pas indifférents certains individus de votre famille politique, semble-t-il ?

Jean-Claude Mignon :

J'ai peut-être tort en disant ça mais c'est un épiphénomène. Je pense que ça va se dégonfler assez rapidement. On a laissé gonfler Zemmour actuellement, avec la possibilité de s'exprimer sur les chaînes de télévisions, d'information en continu. On a connu d'autres épiphénomène comme ça il y a quelques années... Il faut qu'il y ait des candidats, des bons candidats qui se déclarent et il y aura un dialogue. Mais je ne pense pas très honnêtement que ça va perdurer. Personnellement, je n'ai pas de sympathie particulière pour lui, et ça vous l'avez compris.

Entretien mené et transcrit par Amaya LOUIS-MANDRILLY (Terminale 9 SEA) et Sigolène PONCHON (Terminale 6 SEA)